

Les crédits

Les députés de l'opposition veulent priver les gens de cette mesure. Ils disent au gouvernement fédéral de ne pas aller de l'avant, de ne pas donner aux gens le droit de devenir des travailleurs indépendants, de lancer leur entreprise et de créer des emplois pour eux ou pour d'autres personnes.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Ils ont perdu confiance dans l'individu.

M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): Ils ont perdu confiance dans l'individu. Pourtant, c'est la prestation fondamentale qui a été intégrée au programme.

Nous y avons également intégré l'entente fondamentale sur un partenariat pour la création d'emplois. Nous avons une foire de l'emploi qui fonctionne au Nouveau-Brunswick. Il y a 1 000 personnes dans l'industrie forestière, principalement des travailleurs âgés. Ils font maintenant du reboisement, ils renouvellent la ressource du pays, ils déblaient les terres forestières pour offrir une ressource plus riche à la prochaine génération de Canadiens.

Nous avons aussi le bon de compétences qui est offert aux gens. Il s'agit là d'un aspect intéressant. Nous avons dit clairement dans le projet de loi que nous remettons uniquement ce bon avec le consentement des gouvernements provinciaux intéressés, car cette question relève de leur sphère de compétence. Nous ne le remettons pas si elles s'y refusent. Nous n'en avons pas le droit. À notre avis, il est important que les Canadiens puissent faire ce choix. Si, pour retourner sur le marché du travail, il leur faut suivre un cours de trois semaines pour améliorer leurs connaissances des systèmes informatiques, ils devraient avoir droit de le faire. Si la province s'y oppose, je respecte sa volonté.

Mais je voudrais aller plus loin encore. En plus de proposer les mesures dont j'ai parlé, nous sommes prêts à travailler avec chaque province pour élaborer un plan d'entreprise, un protocole d'entente afin de déterminer sur une base annuelle la meilleure façon d'appliquer ces mesures et d'éliminer les dédoublements. Si la province met en oeuvre un programme qui ouvre des débouchés à l'un de nos clients, je suis disposé à y avoir recours.

La députée de Mercier a affirmé exactement le contraire. Il ne faut pas l'écouter. Franchement, elle est connue à la Chambre pour crier au loup sans même vérifier l'exactitude de ses renseignements. L'an dernier, elle a dit: «Mon Dieu, les changements que vous apportez au régime d'assurance-chômage feront 200 000 assistés sociaux.» Que s'est-il passé? Cela ne s'est pas produit. En fait, la situation s'est améliorée un peu. Il faut donc tenir compte de la réputation de la députée.

Je dois préciser que le Québec a mis en oeuvre le programme SPRINT, qui donne un bon de formation pour faciliter le retour au travail. Si la province y consent, nous l'utiliserons. Le client qui a cotisé au régime et qui touche des prestations peut avoir recours à ce programme. Je n'y vois aucune objection. C'est parfait. Je veux éviter les dédoublements, mais il faut pour cela travailler de concert avec chaque province.

Comme je suis chargé du programme d'assurance, je dois voir à ce que ceux qui y cotisent aient droit aux prestations et aient une chance de retrouver un emploi parce que c'est là la nature même des nouvelles prestations.

Encore une fois, la députée de Mercier mérite le prix pour la fiction, parce qu'elle invente toutes ces balivernes concernant les normes difficiles et l'empiètement du fédéral, mais, ce qui est grave, c'est qu'elle essaie de faire peur aux Canadiens avec des propos alarmistes. C'est regrettable. À plusieurs égards, j'éprouve un grand respect pour la députée de Mercier. Elle est bonne et compatissante. Le problème, c'est que, chaque fois que nous avons un débat à la Chambre. . .

• (1105)

Mme Finestone: Elle s'en va.

M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): C'est un autre problème. Elle n'écoute pas très bien. Quoi qu'il en soit, elle voit tout au travers du filtre de son idéologie séparatiste. Voilà le problème.

Elle est incapable d'envisager un nouveau programme important qui aidera les chômeurs. Elle est incapable de concevoir que nous voulions remanier de fond en comble les relations fédérales-provinciales pour céder beaucoup plus de responsabilités aux provinces. Nous leur cédon toute la responsabilité en matière de formation. Elle est incapable de s'en apercevoir parce que tout est interprété selon l'idéologie séparatiste, ce qui les empêche, elle et ses collègues, de voir les possibilités qui sont là.

Je voudrais tirer au clair un autre point important. La députée a prétendu que c'était une manière de se décharger des responsabilités sur les provinces et que cela occasionnerait des problèmes. Je voudrais rappeler une chose qui n'a pas été délibérément omise, mais sur laquelle les députés de l'opposition ne se sont pas attardés. Une importante initiative prévue dans le projet de loi consiste à prolonger pendant trois ans, pour tous ceux qui ont participé au régime d'assurance, leur admissibilité aux prestations d'emploi. Ceux qui ont épuisé leurs prestations pourront maintenant choisir entre démarrer leur propre entreprise, grâce à un programme d'encouragement au travail indépendant, recevoir un bon de formation ou toucher un supplément de rémunération.

Cela veut dire que 40 p. 100 des Québécois qui touchent maintenant de l'aide sociale auront droit désormais aux prestations de réemploi. Au moment où le gouvernement provincial réduit ces prestations, nous comblons un vide. Voilà une raison vraiment fondamentale pour laquelle il est tellement important de négocier.

Il y a là une occasion d'harmoniser nos efforts. Il y a là une occasion très réelle de ne pas séparer les assistés sociaux et les bénéficiaires du régime d'assurance. Dans bien des cas, il s'agit des mêmes personnes. La prestation de nos services pourrait se faire par le truchement de programmes provinciaux comme le programme APPORT. Les députés du Bloc ont oublié que j'ai signé l'été dernier avec le gouvernement du Québec une entente afin de contribuer au programme APPORT et, plus précisément, afin d'examiner comment les gouvernements provinciaux pour-